

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE DI FINANZIAMENTU DI L'ASSOCIU
DIPARTIMENTALE PER L'AZZIONE DI SVILUPPU
LUCALE (ADAL2B)**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE POUR LES ACTIONS DE
DEVELOPPEMENT LOCAL (ADAL2B)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (rSa) et réformant les politiques d'insertion précise que le bénéficiaire du rSa a droit à un accompagnement socioprofessionnel adapté à ses besoins.

Dans le cadre de sa politique d'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa, la Collectivité de Corse soutient les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) porteuses d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) dont l'objectif est l'accès et le retour à l'emploi des bénéficiaires du rSa.

Créée en 2001, l'Association Départementale pour les Actions de Développement Local (ADAL2B) est l'une d'entre elles. Son objet statutaire est de « *susciter et de coordonner des actions concertées dans le domaine de l'insertion professionnelle et du développement local* ». Ayant pour missions principales l'insertion professionnelle et l'accompagnement socioprofessionnel, elle organise l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation des salariés en parcours d'insertion afin de créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle durable.

Les activités de démaquisage, d'élagage, de création de pare feu, d'ouverture et d'entretien des sentiers constituent le support de ces missions. L'association compte dix salariés permanents encadrant six équipes opérationnelles intervenant en Centre Corse, dans la vallée du Golu, en Plaine Orientale et en Balagne.

Depuis sa création, l'association a perçu des financements du conseil départemental de la Haute-Corse.

En 2018, la Collectivité de Corse a repris le financement d'ADAL 2B sur la base d'un avenant signé le 22 novembre 2017 octroyant une aide de 600 000 €.

Dès 2019, dans le cadre de la refonte générale des relations contractuelles avec les SIAE, un dialogue de gestion spécifique avec l'association a permis de dégager des orientations prioritaires.

Le conventionnement 2020 s'inscrit dans le prolongement de ces travaux, et intègre les préconisations de l'audit de la chambre régionale des comptes du 28 novembre 2019, portant sur les exercices de 2013 à 2018.

1. Un encadrement conventionnel réaffirmé dès 2019 auprès de l'association, dans le cadre d'une refonte générale des relations contractuelles avec les SIAE

En 2019, les travaux menés ont prioritairement consisté à renégocier le cadre contractuel des SIAE et à améliorer la traçabilité des aides accordées tout en maintenant le niveau antérieur de financement.

Le nouveau cadre contractuel a permis de poser des principes de bonne

gestion communs à l'ensemble des structures financées :

- Versement des soldes en N+1 sur présentation des comptes annuels certifiés, des rapports d'activité et des rapports d'emploi des subventions.
- Introduction d'objectifs négociés en termes de formations et de périodes d'immersion professionnelle du public rSa afin d'encourager les structures à dynamiser les parcours des salariés en insertion.
- Renégociation des objectifs de sorties vers l'emploi, soumis à réfaction en cas de non-atteinte, afin d'inciter les structures à dynamiser les sorties positives.

Dans ce cadre, les échanges avec les responsables d'ADAL2B ont permis d'identifier des orientations prioritaires propres à la structure, tout en tenant compte des contraintes spécifiques de cette association :

- Sur le plan de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa : des attentes quantitatives et qualitatives plus fortes avec un renforcement progressif des objectifs contractuels.
- Sur le plan de la gestion : la recherche de recettes complémentaires, la normalisation des critères de financement par un travail d'objectivation des coûts et la construction d'une trajectoire financière de réduction de la subvention.
- Sur le plan du pilotage de la relation structure – financeur : la négociation d'engagements spécifiques à la structure et la mise en place d'un comité de suivi favorisant le dialogue de gestion et le suivi des engagements.

En 2019, l'association est globalement parvenue à réaliser les objectifs conventionnels : les objectifs de prise en charge du public rSa, de formation et d'immersion en milieu professionnel sont atteints avec 38 bénéficiaires du rSa en parcours d'insertion, et un nombre de formations et de périodes de mise en situation en milieu professionnel conforme aux objectifs négociés pour le public rSa. La non-réalisation des objectifs de sorties dynamiques (6 sorties vers l'emploi durable ou de transition sur les 12 conventionnées) a, en revanche, entraîné l'application d'une réfaction de 5% sur le montant de la subvention lors du versement du solde 2019, soit 30 000 €.

2. Un conventionnement 2020 issu d'un dialogue de gestion resserré mis en place dans le cadre des orientations prioritaires de la Collectivité de Corse d'une part, du suivi des recommandations particulières de la Chambre régionale des comptes d'autre part

Trois objectifs ont été identifiés à l'issue du dialogue de gestion :

D'une part, la mise en adéquation des objectifs quantitatifs et qualitatifs avec le niveau de la subvention. Ainsi, les objectifs quantitatifs ont été réévalués en 2020 et ADAL2B s'engage à réserver 35 postes au public rSa, soit une progression de 15 postes supplémentaires entre 2018 et 2020. Cette progression permet à l'association de valoriser un taux d'encadrement proche du taux moyen d'encadrement des chantiers d'insertion (un encadrant technique pour huit salariés en insertion). L'association s'engage également à permettre la réalisation de 23 formations et de 11 PMSMP au profit du public rSa accueilli dans la structure ainsi qu'à atteindre un objectif de 16 sorties dynamiques.

D'autre part, l'identification des axes de travail à mener conjointement avec la structure devant permettre d'aboutir à un modèle de fonctionnement et de gouvernance plus conforme. Le conventionnement 2020 constituant la première étape de cette trajectoire, il a été conditionné au respect d'un certain nombre d'engagements, et notamment :

- le respect des exigences légales de publicité afin de permettre à la Collectivité de Corse de mesurer l'impact des choix de gestion, notamment en matière de RH (publicité dans le compte-rendu financier annuel des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants)
- la clarification de la répartition des ETP par fonctions
- la transmission des procès-verbaux de l'organe délibérant de l'association actant la mise en œuvre des mesures décidées suite aux préconisations de la chambre régionale des comptes
- la transmission des éléments d'information relatifs aux charges extra-conventionnelles.

Enfin, l'établissement d'une trajectoire financière alliant économies de gestion et recherche de recettes supplémentaires a été fixé.

Un comité de suivi permettra de vérifier la mise en œuvre des actions. Dans ce cadre, un point d'étape est prévu dès le mois d'octobre.

Pour 2020, le montant de l'aide sollicitée à la Collectivité de Corse par ADAL2B est de 525 000 €. Il permet de couvrir 41 % des charges de la structure qui s'élèvent à 1 469 112 €.

Dans ce cadre, il est proposé de fixer le montant de la participation de la Collectivité de Corse à 525 000 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2020 programme 5122 chapitre 9344 fonction 444 compte 65748.

Cette participation vient compléter l'engagement financier validé par délibération n°20/098 CP de la commission permanente du 29 juillet 2020 au profit des autres Structures de l'Insertion par l'Activité Economique porteuses d'ACI et s'élevant à 1 271 933 €.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à ADAL2B d'un montant de 525 000 €, et la convention de financement pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, annexée au présent rapport.
- ET d'autoriser la signature de l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROPOSITION D'INDIVIDUALISATION

SECTEUR : Direction Générale Adjointe des Affaires Sociales et Sanitaires

FONDS À REPARTIR : Participation de la Collectivité de Corse au financement de l'ADAL2B

ORIGINE **B.P. 2020**

PROGRAMMES **5122**

FONCTION **444**

CHAPITRE **9344**

COMPTE **65748**

MONTANT À AFFECTER : 525 000 €